Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 53 (2003)

Heft: 1

Artikel: Genèse et croissance du réseau gazier à Sion : l'exemple d'un chef-lieu en espace rural

Autor: Duc, Gérard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-81330

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Genèse et croissance du réseau gazier à Sion

L'exemple d'un chef-lieu en espace rural

Gérard Duc

Zusammenfassung

Die jüngsten Studien über die europäische Gasindustrie zeigen, dass diese seit den 1860er Jahren «goldene Jahre» erlebt hat. Dies gilt auch für die Schweiz. Die Gewinne der privaten Gasindustrie, die vor der Übernahme durch die Gemeinden um die Jahrhundertwende die Beleuchtungsnetze der wichtigsten Städte betreiben, sind beträchtlich und stammen aus einer Kombination von Marktbedürfnissen und Produktionsfaktoren. Dieser Erfolg erklärt sich weitgehend mit dem Wachstum der Städte in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts sowie aus der Strategie der Markterschliessung durch die Unternehmen in Verbindung mit den günstigen Unternehmenskosten. Die Fallstudie zum Gaswerk von Sitten gestattet die Identifizierung einer bisher nie wahrgenommenen Grösse: die eines ländlichen Hauptortes. Das von einer ruralen und wenig unternehmerischen Oligarchie beherrschte, aber auf ein kleinstädtisches Feld beschränkte Unternehmen rentiert allerdings nicht.

Introduction

L'histoire des réseaux urbains de service public (gaz, eau, électricité) constitue en Suisse un champ d'étude récent. Abandonnée aux seuls exploitants, l'historiographie s'est longtemps résumée à des ouvrages à caractère hagiographique. Cependant, depuis quelques années, des travaux d'historiens retracent l'évolution de ces infrastructures dans les principales cités du pays en leur reconnaissant un rôle de support dans l'industrialisation[1]. Les problématiques analysent les mécanismes de

1 Sur l'éclairage au gaz, pour une bibliographie exhaustive des études suisses, cf. Serge Paquier et Olivier Perroux: «Naissance et développement de l'industrie gazière en Suisse. Approche nationale et l'exemple genevois (1843–1939)», dans *L'industrie du gaz en Europe (XIXe–XXe siècles). L'innovation entre marchés privés et régulation publique*, Serge Paquier et Jean-Pier-

l'innovation, le rôle des pionniers (ingénieurs, entrepreneurs et financiers), l'importance des marchés urbains dans la croissance de ces infrastructures, les trajectoires des entreprises privées qui, les premières, ont bâti et géré des réseaux, ou encore la régulation et le rachat de ceux-ci par les municipalités à la fin du XIXe siècle et la création d'un service public.

Précédant l'établissement de la distribution d'eau et d'énergie électrique à domicile dès la fin du siècle, la constitution des réseaux gaziers débute en Suisse dans les années 1840–1850. Cette première expérience guide les autorités dans la formation des autres réseaux urbains. L'industrie gazière helvétique se développe en deux étapes. Dans une première phase, les réseaux sont établis et exploités par des compagnies privées. Les expériences étrangères et le manque de moyens techniques et financiers des municipalités expliquent l'option privée. Les profits de ces compagnies vont s'avérer considérables grâce à une combinaison optimale des marchés et des facteurs de production. Du côté de la demande, le levier du marché privé de l'éclairage entraîné par l'accélération de la croissance urbaine de la seconde moitié du siècle, s'ajoute à la conquête de débouchés pour les matières résiduelles de la distillation du charbon (goudron, produits ammoniaqués, coke pour le chauffage). Du côté de l'offre, l'extension des marchés urbains permet de répartir les coûts de production sur des ventes toujours plus importantes. Dans la structure du coût, la main-d'œuvre, peu nombreuse et peu qualifiée, ne pèse guère, alors que la connexion des principales cités au réseau ferroviaire dès les années 1850, réduit le coût de transport du charbon. Celui-ci s'impose partout face à des matières largement disponibles localement comme le bois, mais moins rentables à distiller. Disposant d'une situation de monopole, les compagnies gazières profitent durant cette première phase de l'absence de régulation par des municipalités qui n'ont pas anticipé, dans les actes de concession, le potentiel de croissance de ce réseau urbain. Cependant, attirées par les bénéfices des compagnies et intéressées par la perspective de recettes nouvelles, les municipalités profitent, dans une seconde étape, des échéances de concessions pour

re Williot (sous la dir.), Bruxelles/Berne/Francfort-sur-le-Main/New York/Oxford/Vienne, Peter Lang (à paraître en 2002). Concernant les réseaux urbains d'adduction d'eau et d'électricité, le thème est abordé dans Serge Paquier: *Histoire de l'électricité en Suisse. La dynamique d'un petit pays européen 1875–1939*, 2 vol., Genève, Passé-Présent, 1998, 1214 p. Parmi les études universitaires englobant les trois sources d'énergie, cf. notamment Dominique Dirlewanger: *Les Services industriels de Lausanne. La révolution industrielle d'une ville tertiaire (1896–1901)*, Lausanne, Antipodes, 1998, 178 p.; Fabian Hodel: *Versorgen und Gewinnen. Die Geschichte der unternehmerisch tätigen Stadt Luzern seit 1850*, Luzern, Kommissionsverlag Raeber, 1997, 403 p.

imposer la régie directe dès les années 1890. Mais un tel modèle s'applique-t-il à des compagnies gazières de villes moins populeuses? L'étude du cas de Sion nous permet de tester son homogénéité.

Entre immobilisme et modernisation: Sion au XIXe siècle

Chef-lieu rural d'à peine plus de 4000 habitants en 1860 et d'environ 7000 en 1920[2], Sion offre tardivement le portrait d'un gros bourg agricole aux moyens financiers limités. Sur les 643 entreprises de la ville recensées en 1905, près de 60% sont des entreprises agricoles et 90% n'emploient qu'une seule personne. Seules 17 d'entre elles sont par ailleurs dotées d'un moteur quelconque[3]. Toutefois la ville offre quelques conditions permettant à priori à une compagnie gazière de connaître un certain succès. Le recensement fédéral de 1880 dénote ainsi un vaste échantillon de professions artisanales[4]. On imagine donc le petit paysan, une fois ses activités agricoles terminées, se livrer à un travail artisanal, ce d'autant qu'en 1905, plus de 35% des chefs d'entreprises le sont de plus d'une entreprise[5]. D'autre part, la ville est largement dominée par quelques familles patriciennes, dont de nombreux représentants ont effectué soit une partie de leurs études à l'extérieur du canton, soit une carrière dans le service étranger à Naples. Ces élites sont autant perméables à la modernité et soucieuses de leur propre confort qu'attentives au prestige que doit offrir le siège des autorités cantonales et diocésaines. Enfin, la seconde moitié du XIXe siècle est témoin de la destruction du mur d'enceinte ceinturant la ville et de l'ouverture de nombreuses rues et avenues nouvelles[6].

Moteurs de l'innovation et financement

Dans le cas sédunois, l'adoption du nouveau mode d'éclairage est l'aboutissement de deux mécanismes. Le premier est issu d'entrepre-

2 Archives Communales de Sion (ACS), Po 4, 2 Union des statisticiens officiels et de la société suisse de statistique: *Travaux de statistiques du canton du Valais*, Assemblée de Sion en 1907, Berne 1908.
3 3ACS, Po 4, 18 Recensement fédéral des entreprises agricoles, industrielles et commerciales du 9 août 1905 (commune de Sion).
4 Archives d'Etat du Valais (AEV), 3080.1880 Recensement fédéral de la population suisse du 1 décembre 1880 (Commune de Sion). Cf. aussi AEV, DI 359, 1 Propriétaires d'ateliers et fabriques de la commune de Sion en 1887–1888.
5 ACS, Po 4, 18 Recensement fédéral des entreprises..., *op. cit.*
6 Cf. Denise Francillon: «Sion: ouverture à la modernité et recherche d'identité», dans *1788–1988: Sion, la part du feu, urbanisme et société après le grand incendie*, Sion, Musées cantonaux du Valais et Archives communales de Sion, 1988, pp. 163–194.

neurs privés et de constructeurs extérieurs au canton et désireux de s'imposer sur le marché de l'éclairage au gaz. Dès 1860, les offres d'entrepreneurs proposant de se «charger de cette entreprise [à leurs] risques»[7] engagent le débat au sein du Conseil municipal. Pendant sept ans, les autorités hésitent, notamment quant au mode de gestion. La commission chargée de compulser les offres propose finalement que la municipalité prenne l'initiative de former une société par actions pour l'établissement d'une usine à gaz. Elle se réserve une part du capital, ainsi que la faculté de racheter toutes les actions après une durée déterminée[8]. La bourgeoisie est prête, quant à elle, à investir entre 20000 et 30000 francs dans la société[9]. Il s'agit donc d'une solution mixte, entre l'entreprise privée et la régie directe.

Le second mécanisme, plus déterminant encore, provient d'un processus d'imitation. De nombreuses localités de moindre importance ont en effet déjà introduit le gaz. Comment dès lors les autorités pourraient-elles justifier, sans perte de prestige, que leur ville demeure faiblement éclairée par quelques lampes à pétrole?[10]

Des personnalités influentes, tels Edouard Wolff et Joseph Clo, permettent à ce double mécanisme d'opérer. Le premier, ancien général au service de Naples, contribue lors de ses cinq années de présidence de la municipalité (1863–1867) à faire avancer le dossier. Dans les années 1860, il remarque ainsi que «comparée à la Naples progressiste, Sion manque de confort. L'éclairage des rues est quasi inexistant. Dans les maisons les lampes à huile ou à pétrole empestent.»[11] Et Naples n'est pas n'importe quel exemple pour le général valaisan, puisque la Compagnie genevoise de l'industrie du gaz qui s'intéresse à une prise de participation dans le Gaz de Naples la décrit en 1865, comme une «affaire [...] trop connue et [qui] présente de trop beaux éléments de succès par le développement de la ville de Naples, la bonne construction de l'usine et la durée de la concession, pour que nous ayons à entrer dans de plus grands détails à son égard»[12]. Le second, Joseph Clo, conseiller municipal entre 1865 et 1885, ingénieur formé à Zurich et directeur d'exploita-

7 ACS, A1-1 Pv de la séance du Conseil municipal du 21 mars 1867, p. 131.
8 ACS, A1-2 Pv de la séance du Conseil municipal du 14 mars 1867, p. 128.
9 *Ibidem*, 8 juin 1866, p. 64.
10 Pour une chronologie des villes suisses s'équipant d'installations gazières, cf. Emilio Corridori: *Die schweizerische Gasversorgung*, Immensee, Calendaria, 1938, pp. 25–27.
11 *Chronique de Malacors, 1498–1989, 500 ans de bourgeoisie: la famille de Wolff à Sion*, Sion, Fondation de Wolff, 1989, p. 133.
12 Serge Paquier: «Les Ador et l'Industrie gazière (1843–1925)», dans *Gustave Ador. 50 ans d'engagement politique et humanitaire*, Roger Durand, Daniel Barbey et Jean-Daniel Candaux (éd.), Genève, Fondation Gustave Ador, 1998, p. 169.

tion de la Compagnie de la ligne d'Italie, supervise l'installation des canalisations d'eau et du gaz en ville de Sion[13].

L'hésitation des autorités face aux implications de l'installation du gaz est évidente, mais ne suffit à elle seule à expliquer le retard sédunois. Un autre facteur est indispensable à prendre en considération. La houille nécessite en effet un réseau de transport efficace. L'apparition tardive d'un réseau ferroviaire en Suisse, tout autant que l'absence de charbon en quantité suffisante dans son sous-sol, expliquent en partie la diffusion décalée de l'éclairage au gaz[14]. Dans les villes helvétiques les plus précoces, le gaz a été produit à partir des quelques charbons locaux de mauvaise qualité, à partir de bois ou grâce au charbon de gisements étrangers de proximité transporté à grands frais par route puis par voie d'eau, notamment dans le cas genevois ou lausannois[15].

Une correspondance peut être établie entre inauguration de tronçons ferroviaires et mise en exploitation d'usines à gaz[16]. A Sion, le Conseil municipal commence à s'intéresser de près au nouveau mode d'éclairage l'année même ou le premier train entre en gare de Sion. Auparavant, les transports pondéreux dans la plaine du Rhône se faisaient très difficilement sur une route fréquemment endommagée par les crues imprévisibles du fleuve.

La compagnie gazière sédunoise est aussi caractérisée par la participation municipale et bourgeoisiale à son financement, alors que la plupart des réseaux des grandes villes suisses sont en mains privées. Plusieurs raisons expliquent cette orientation. Premièrement, les autorités municipales connaissent les gains importants des autres usines suisses[17]. Les autorités voient donc en l'entreprise du gaz une source de revenus

13 Jean Meyer: «Nécrologie: Joseph Clo, ingénieur», *Schweizerische Bauzeitung*, n° 13, 1889, pp. 61–62.

14 Les premières cités à s'éclairer au gaz sont Londres, Baltimore, Paris et Bruxelles, entre 1812 et 1819.

15 Lausanne utilise dans un premier temps des minerais locaux. Cf. Dominique Dirlewanger: *Les services industriels de Lausanne..., op. cit.* Le bois sera utilisé notamment dans les usines de Bâle, Zurich, St-Gall et Lucerne. Cf. Serge Paquier et Jean-Pierre Williot: «Les étapes de l'industrie gazière en Europe», dans *L'industrie du gaz en Europe..., op. cit.*, Serge Paquier et Jean-Pierre Williot (sous la dir.).

16 C'est ce que démontre la thèse d'Emilio Corridori: *Die schweizerische..., op. cit.*, p. 23.

17 En Suisse romande, seule la situation des usines de Lausanne et Genève est bien connue. Les dividendes offerts aux actionnaires sont dans ces deux cas très importants. Pour Genève cf. notamment Serge Paquier: «Logiques privées et publiques dans le développement des réseaux d'énergie en Suisse du milieu du XIXe siècle aux années Vingt», dans *Intérêts publics et initiatives privées, Initiatives publiques et intérêts privés. Travaux et Service public en perspective*, Sylvain Petitet et Denis Varaschin (éd.), Vaulx-en-Velin, ENTPE, 1999, p. 254, pour Lausanne, cf. Dominique Dirlewanger: *Les services industriels de Lausanne..., op. cit.*, p. 34. Cependant, les autorités municipales sédunoises mentionnent que des localités suisses moins considérables que Sion ont introduit ce nouveau mode d'éclairage et s'en trouvent bien sous tous les rapports.

pour la municipalité alors financièrement démunie et qui se réserve, comme administration, une certaine part des bénéfices[18].

Deuxièmement, il est fort probable que les autorités municipales aient voulu garder un certain contrôle sur la destination des éventuels bénéfices. Accorder l'entreprise à une compagnie privée, c'est ouvrir la voie à un appui extérieur. Il y a sans conteste une certaine forme de mercantilisme induit par le manque chronique de liquidités constaté dans le canton. Pour le Conseil d'Etat, mais aussi manifestement pour les autorités locales, il est impératif que les Valaisans produisent eux-mêmes tout ce qui peut l'être et tout doit être tenté pour empêcher «l'exportation disproportionnée du numéraire»[19]. La municipalité mentionne clairement dans son programme sa volonté «d'assurer aux citoyens de la ville et d'autres localités du Canton l'avantage de placer leurs fonds dans une entreprise solide et lucrative». Dans cette optique, «[les souscriptions] présentées par les citoyens de Sion ou d'autres localités du Canton seront admises de préférence»[20].

Il apparaît troisièmement que si les autorités désirent éviter une mainmise étrangère sur la compagnie, le système bancaire valaisan est encore incapable d'en relever le défi financier. La Banque cantonale du Valais est, en 1868, proche de la faillite, alors que la Banque de Riedmatten & Cie, première banque privée de Sion, ne sera fondée qu'en 1874. Afin d'amener le capital nécessaire, l'intermédiaire capable de drainer les économies des particuliers n'existe pas et tabler sur un seul financement par des investisseurs privés paraît optimiste. L'association entre les quelques fortunes privées sédunoises et les finances publiques est dès lors la seule solution.

Actionnaires et administrateurs: la domination d'une oligarchie terrienne

Le capital de la société est fixé à 120 000 francs, formé de 600 actions au porteur de 200 francs[21]. Ce montant, peu élevé par rapport à la valeur nominale de 500 francs des titres émis par la majorité des sociétés industrielles, confirme la volonté des autorités d'intéresser le plus grand nombre à l'entreprise. Afin d'assurer un rendement minimum aux action-

18 ACS, A1-2 Pv de la séance du Conseil municipal du 14 mars 1867, p. 128.
19 *Rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion pendant l'année 1866.* Chaque année, le Conseil d'Etat, dans son rapport de gestion insiste sur la nécessité de limiter au maximum les importations impliquant une fuite des liquidités hors du canton.
20 ACS, A1-2 Pv de la séance du Conseil municipal du 21 mars 1867, p. 131.
21 *Statuts de la Société pour l'éclairage au gaz de la Ville de Sion*, Sion, 1867, p. 1.

naires, la municipalité garantit un «intérêt» annuel de 5%, procédé courant notamment pour les titres des compagnies ferroviaires. De plus, les actionnaires sont assurés de retrouver leur mise de départ, puisque les statuts prévoient un amortissement des actions en faveur de la municipalité. Celles-ci seront rachetées aux souscripteurs à leur valeur nominale.

Si la municipalité s'engage financièrement auprès des actionnaires du gaz, la société respecte aussi certaines règles contre un monopole de 25 ans. Après ce délai, la municipalité se réserve le droit de racheter toutes les actions qui ne l'auraient pas encore été[22].

Une analyse sommaire de la liste des actionnaires initiaux, qui seule a été préservée, nous permet de saisir les rapports de force qui vont s'établir au sein de la compagnie, ainsi que les stratégies élaborées par les actionnaires: si pour les rentiers, le but est l'obtention d'un bon rendement à leur engagement, d'autres souscripteurs ont des motivations différentes, notamment la distribution à bas prix d'une énergie permettant de faire fonctionner un moteur, d'éclairer un atelier ou un commerce.

Le même type d'analyse est réalisable pour les administrateurs. Les statuts prévoient cinq membres et deux suppléants. Un conseiller municipal et un conseiller bourgeoisial doivent en tout temps siéger au conseil d'administration. Tous les deux ans, deux membres sont réélus par tirage au sort. Les administrateurs sortants peuvent toutefois se représenter à l'élection[23]. Entre 1867 et 1898, trente et une personnalités vont administrer la compagnie (graphique 1).

Les plus gros actionnaires sont les collectivités publiques: la bourgeoisie se porte acquéreuse de 100 actions et la municipalité de 50. Représentant 24% du capital social de la société, viennent ensuite les avocats et notaires, qui parallèlement représentent 29% des administrateurs. Ceux-ci sont majoritairement issus d'anciennes familles patriciennes de Sion, dont les membres, afin de garder intact leur influence que les révolutions libérales ont mise à mal, se tournent durant la seconde moitié du XIXe siècle vers le notariat ou l'exercice de la profession d'avocat[24].

Les propriétaires et rentiers constituent un autre groupe important, détenant 20% du capital de la société et occupant 19% des sièges d'administrateur. Parmi les rentiers, tous sont issus des anciennes familles patriciennes. Certains ont été officiers au service de Naples et, après leur licenciement, coulent en Valais une vie exempte de souci financier, vi-

22 Convention pour l'éclairage au gaz de la ville de Sion, art. 2 et 25, dans *ibidem*, pp. 3–12.
23 Articles 20, 21, 23 et 24 dans *Statuts de la société..., op. cit.*, pp. 19–20.
24 Janine Fayard-Duchêne: «Une famille au service de l'Etat pendant six siècles: les Kuntschen de Sion», *Vallesia*, 1993, p. 334.

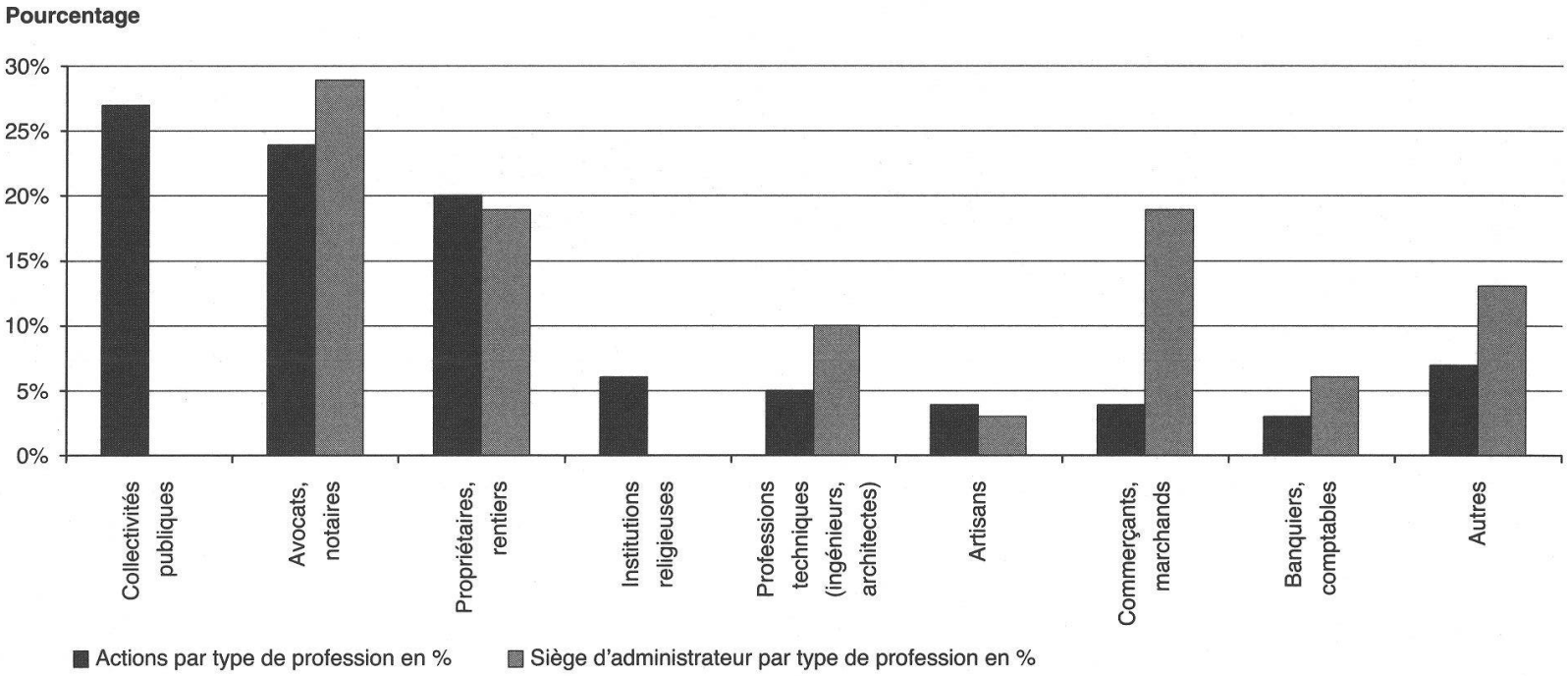

Graphique 1. Structure des actionnaires et des administrateurs de la Société pour l'éclairage au gaz

Sources: ACS, SIga 1, 2 Liste des actionnaires; ACS, SIga 1, 2 AGgaz, diverses années; Jean-Marc Biner: «Autorités valaisannes 1848–1977/79», *Vallesia*, 1982; Jacques Calpini: «Sion, état du Conseil municipal et du Conseil bourgeoisial», *Annales valaisannes*, 1965, pp. 276–279; Marie de Riedmatten: *Journal intime (1882–1896)*, texte annoté et présenté par André Donnet, 2 tomes, Martigny, Impr. Pillet (coll. Bibliotheca Vallesiana), 1975, et AEV, 3090.1870, Recensement fédéral de la population au 1er décembre 1870 (Commune de Sion).

vant des revenus de leurs possessions foncières (vignes notamment). Des exemples significatifs nous sont offerts par Edouard Wolff, ancien général au service de Naples et propriétaire terrien qui, outre ses fonctions politiques, participe à de nombreux projets de développement économique à Sion et en Valais, en compagnie de son ami Ferdinand de Torrenté, lui aussi retraité du service étranger. Edouard Wolff s'intéresse ainsi, dès le début, à l'aventure précocement avortée de la première Banque cantonale du Valais et promeut vivement durant son mandat de président de la municipalité l'idée de doter Sion d'un casino, véritable «archétype d'un lieu plurifonctionnel propre à l'avènement de la société bourgeoise»[25]. Ferdinand de Torrenté devient quant à lui le premier président de la Société du casino entre 1864 et 1872[26]. La logique de modernisation des élites englobe aussi bien la vie matérielle que sociale.

Ces trois groupes dominants représentent plus de 70% du total du capital de la compagnie gazière, alors que les juristes et rentiers monopolisent près de 50% des mandats d'administrateurs. Cette oligarchie terrienne est par ailleurs fortement présente au sein des instances politiques et judiciaires au niveau municipal et cantonal. Incontestablement on assiste à une collusion entre intérêts privés et publics et pour de nombreux notables de Sion, siéger au conseil d'administration de la compagnie gazière, toute modeste soit-elle, est une sorte de passage obligé. Des hommes politiques, tels Henri de Torrenté, Maurice Macognin de la Pierre, Jules Zen Ruffinen ou Raymond Evéquoz qui font en Valais ou même au plan national une carrière politique de première importance, effectuent un mandat d'administrateur à la société du gaz.

Les professions techniques (ingénieurs et architectes) sont peu présentes au sein des actionnaires, les élites locales délaissant ce type d'activités jusqu'à la fin du siècle, comme le spécifie Louis Courthion dans un article de 1902:

> «[...] on peut dire qu'aujourd'hui le Sédunois s'éveille de la torpeur en laquelle l'avait maintenu l'exemple d'un patriciat rebelle à toute activité effective, adversaire de tout effort individuel. Déjà il nous est donné de voir ce patriciat lui-même rompre avec son séculaire farnientisme et délaisser l'étude exclusive du droit local dont il tira jusqu'à nos jours la consécration de son immobilité et de son recul, pour aborder résolument les carrières techniques.
>
> A côté d'ingénieurs, architectes, mécaniciens ou géomètres issus du peuple et en possession d'un renom mérité qui se nomment Travelletti, Haenni, Aymon, Dubuis, apparaissent d'autres nombreux techniciens à particule dont un ou deux célèbres: de Stockalper, de Kalbermatten, de Cocatrix, de Rivaz, de Tor-

25 Hans-Ulrich Jost: «Promenades dans la ville», dans *Vivre et imaginer la ville: XVIIIe–XIXe siècles*, François Walter (sous la dir.), Carouge, Ed. Zoé, 1990, p. 87.

26 André Donnet: «La société du casino de Sion, 1861–1904», *Annales valaisannes*, 1990, p. 281.

renté, d'Allèves. C'est toute une couvée de vieille république qui éclôt aux réalités du monde moderne dont la vallée du Rhône sera demain une des principales voies de communication.»[27]

Les ingénieurs et architectes représentent cependant, avec 3 sièges, 10% des administrateurs. Parmi les actionnaires, viennent ensuite d'autres groupes, telles les institutions religieuses, représentées par l'évêché et le chapitre. L'évêque, Pierre-Joseph de Preux, est en effet titulaire de 22 actions acquises en échange du terrain de l'évêché sur lequel sera construite l'usine à gaz[28]. Les artisans et commerçants, pourtant intéressés au premier chef par une nouvelle forme d'énergie, sont sous-représentés: on y trouve notamment les Forges & Fonderies d'Ardon. Attirées aussi bien par le possible emploi d'une nouvelle forme d'énergie, que par la fourniture de fer au futur constructeur de l'usine, les forges d'Ardon ne pourront cependant profiter de cette nouvelle opportunité puisqu'elles sont mises en faillite en 1869[29]. Les marchands et commerçants sont, au contraire des artisans, bien représentés au sein du conseil d'administration.

Un seul banquier, Edouard Cropt, est actionnaire de la société (10 actions). Chargé dès 1864 de superviser les opérations de la Banque cantonale du Valais et ce jusqu'à sa faillite en 1870[30], il siège aussi dans le premier conseil d'administration de la compagnie gazière. Sa présence tend à démontrer que la jeune compagnie pense trouver du côté de l'institut bancaire les appuis financiers nécessaires à son bon fonctionnement. Cependant, les relations avec les banques ont été quasi inexistantes, la société dépendant pour son financement entièrement de la municipalité.

1868–1898 à travers les résultats d'exploitation: trente longues années de difficultés

Exploitée dès janvier 1868, l'usine à gaz doit, selon les prévisions des autorités municipales laisser un résultat positif dès la troisième année et offrir à terme un rendement de 8% sur la mise de départ des actionnaires[31]. Dès février 1869 les chiffres viennent pourtant tempérer les at-

27 Louis Courthion: «Sion», *Patrie suisse*, juin 1902, p. 155.
28 ACS, SIga 1, 2 AGgaz du 9 août 1867.
29 Henri Michelet: «Sur les traces des précurseurs: industries bas-valaisannes», *Vallesia*, 1968, p. 171.
30 Michel Rey: «La démocratie radicale», dans *Histoire de la démocratie en Valais, 1798–1914*, Groupe Valaisan de Sciences humaines (GVSH), Martigny, Groupe Valaisan de Sciences humaines (coll. Société et culture du Valais contemporain), 1979, p. 204.
31 ACS, SIga 1, 1 Lettre du Conseil municipal de Sion au président du Conseil d'administration de la Société pour l'éclairage au gaz, 28 septembre 1868.

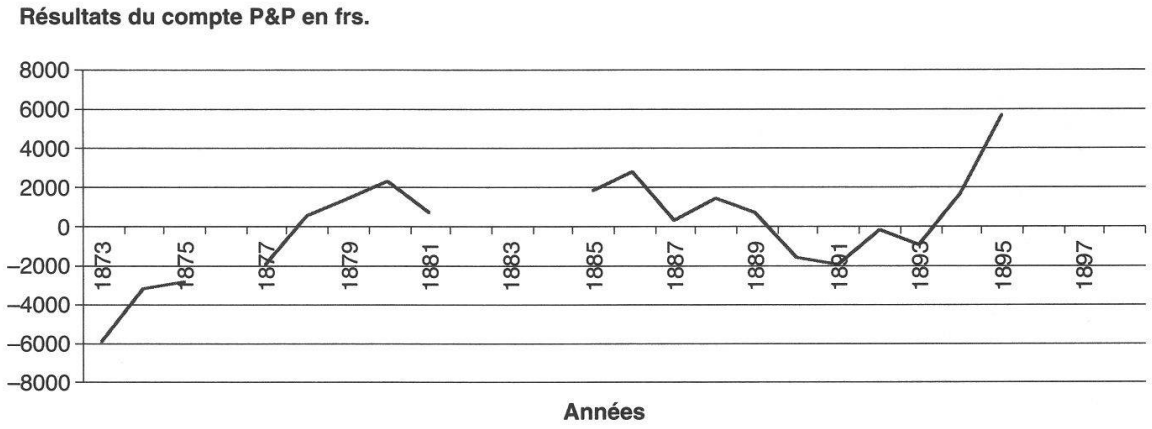

Graphique 2. Evolution du solde du compte Pertes et Profits de la Société pour l'éclairage au gaz de la Ville de Sion

Source: ACS, SIga 1, 2 AGgaz, années diverses.

tentes: «Le résultat du mois de janvier qui n'accuse qu'un bonni de frs. 222 doit nous faire faire de sérieuses réflexions sur les mesures d'économies à introduire dans cette exploitation, car c'est avec les deniers publics que la municipalité garantit aux actionnaires l'intérêt de 5%.»[32]

Les résultats d'exploitation des premières années de fonctionnement de l'usine n'ont malheureusement pas été conservés. Mais les déficits sont importants car lors de l'assemblée générale des actionnaires de 1875, les vérificateurs de compte mentionnent: «Le résultat de 1874 est relativement très satisfaisant et il est sans contredit le meilleur obtenu jusqu'à présent puisque le solde de profits & pertes, soit le déficit supporté par la municipalité n'est que de frs. 3272,24 tandis que précédemment il allait régulièrement au chiffre de 5000 et 6000 frs. En 1873, il était de 5956,02. Il y a donc cette année une diminution de 2683,78 frs.»[33] (graphique 2).

Dès 1878, le compte Pertes et Profits (P&P) dégage un solde positif durant une dizaine d'années. Le président du conseil d'administration le note en juillet 1879 devant les actionnaires: «Nous sommes heureux d'avoir à constater en commençant notre rapport un fait qui se produit pour la première fois depuis la fondation de la société; ce fait, c'est que la municipalité n'aura pas à intervenir cette année pour parfaire le montant des intérêts dus aux actionnaires de la société. Le déficit, qui était encore l'année dernière de frs. 2.023,25, a fait place dans nos comptes à un boni de frs. 507.73.»[34] En 1886, la meilleure année, le bénéfice dépasse

32 ACS, SIga 1, 1 Lettre du Conseil municipal de Sion au président du Conseil d'administration de la Société pour l'éclairage au gaz, 17 février 1869.
33 ACS, SIga 1, 2 AGgaz du 5 mai 1875 (rapport des vérificateurs de compte).
34 *Ibidem*, 8 juillet 1879 (rapport du Conseil d'administration).

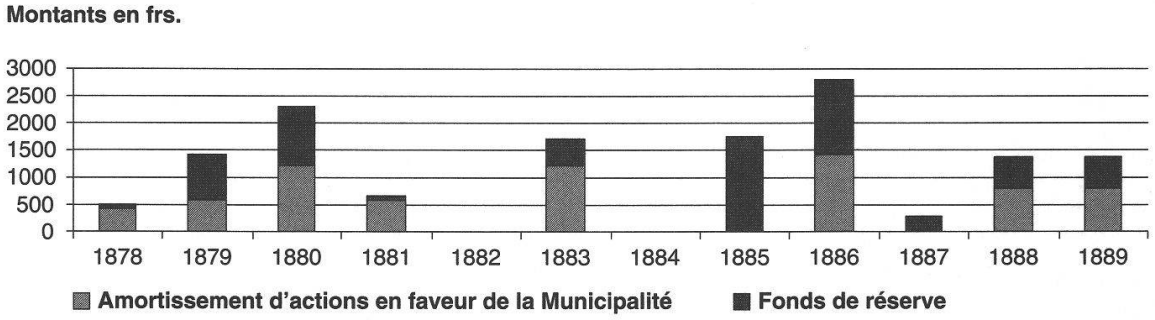

Graphique 3. Destination du solde du compte P&P de la Société pour l'éclairage au gaz entre 1878 et 1889

Sources: ACS, SIga 1, 2 AGgaz, années diverses.

les 2500 francs. Jamais cependant les actionnaires ne touchent un dividende supérieur à la garantie (graphique 3).

Les bénéfices d'exploitation entre 1878 et 1889 servent en premier lieu au rachat des actions comme le prévoient les articles 28 et 30 des statuts. Elles sont amorties en faveur de la municipalité en remboursement de ses avances. La seconde destination est la constitution, dès 1878, d'un fonds de réserve exigé là aussi par les statuts mais qui, en raison des constants déficits, n'a jamais pu être établi. Prévu pour éponger les pertes des exercices à venir et effectuer les quelques réparations aux installations de l'usine, le faible montant figurant dans la réserve permet à peine d'entretenir les installations d'une usine qui, année après année se détériorent.

A partir de 1893, l'exploitation paraît devenir, à la vue des résultats du compte P&P, à nouveau largement bénéficiaire. Cependant, cette série de bons exercices n'est qu'apparente, due à une double subtilité comptable. Durant les premières années, l'intérêt de 5% est comptabilisé comme charge et se trouve donc soustrait directement des recettes. Le résultat de P&P que le caissier de l'entreprise fait figurer dans ses comptes est donc le résultat après distribution des 5%[35]. L'entrée en vigueur du Code fédéral des obligations en janvier 1883 contraint la société à modifier ses statuts, ce qu'elle fera en 1893 seulement[36]. Or ce dernier est au sujet des dividendes distribués par les sociétés anonymes explicite: «Il ne peut être payé d'intérêts pour le capital-actions; les dividendes et tantièmes ne peuvent être payés que sur le bénéfice net établi par le bilan annuel.»[37]

35 Article 28 des statuts, dans *Statuts de la Société..., op. cit.*
36 *Statuts modifiés de la Société pour l'éclairage au gaz de la Ville de Sion*, Sion, 1893.
37 *Code fédéral des obligations*, Berne, R. F. Haller-Goldschach, 1882, p. 329 (chapitre II, article 630).

Dès la révision des statuts, l'intérêt de 5% (appelé désormais dividende dans les statuts) n'est plus considéré comme une charge et le compte P&P établi par le caissier présente le résultat avant distribution aux actionnaires. Un autre changement va contribuer à donner aux comptes de la société une apparence de bonne santé. En 1895, suite à un procès qui s'engage entre la municipalité et la compagnie au sujet de la garantie d'intérêt, cette dernière décide de ne plus procéder à la répartition du solde du compte P&P. On retrouve année après année un profit cumulé qui permet dès 1895 à la société de couvrir ses frais généraux que l'exercice de l'année seule ne permet pas toujours de faire.

L'analyse d'un échec

«Aucun bien, quelque ingénieuse que soit la technique qu'il met en œuvre, ne peut être produit avec succès si son utilité réelle ou imaginaire pour les consommateurs n'est pas suffisante pour justifier son coût.»[38] Si l'étude des facteurs de production a longtemps été préférée à l'analyse de la demande, les publications récentes replacent le consommateur et l'évolution des marchés au centre des changements survenus durant la Révolution industrielle[39]. Dans ce XIXe siècle dominé, selon les termes de l'ingénieur français Vivarez, par «le besoin de lumière»[40], l'approche par la demande est essentielle pour saisir la réussite ou l'échec d'une compagnie gazière.

Dans un premier temps, ces compagnies sont créées pour assurer l'éclairage public. Très rapidement cependant le marché privé se substitue au marché public et dans de nombreuses grandes cités européennes, l'éclairage public ne représente plus qu'une part très minime de l'important chiffre d'affaires des compagnies[41]. Elles profitent également d'une diminution des prix du transport du charbon, facteur d'autant plus déterminant que dans des villes comme Genève ou Lausanne, les concessions ont été accordées avant l'arrivée du chemin de fer, à un moment où

38 Luigi Pasinetti: *Structural Change and Economic Growth*, Cambridge/Londres, Cambridge University Press, 1981, cité par François Caron: *Les deux révolutions industrielles du XXe siècle*, Paris, Albin Michel (coll. Pocket/Agora), 1998 (1997), p. 73.

39 Cf. François Caron: *Les deux révolutions..., op. cit.*, pp. 17–18, et Patrick Verley: *La Révolution industrielle*, Paris, Gallimard (coll. Folio/histoire), 2001 (1997), pp. 19–46. Cf. aussi du même auteur pour une analyse de la consommation: *L'échelle du monde. Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, vol. I: *Les marchés*, Paris, Gallimard (coll. NRF essais), 1997, 713 p.

40 Cité par François Caron: «L'innovation» dans *Innovations. Incitations et résistances – des sources de l'innovation à ses effets*, Hans-Jörg Gilomen, Rudolf Jaun, Margrit Müller et Béatrice Veyrassat (éd.), Zurich, Chronos, 2001, p. 22.

41 Serge Paquier et Jean-Pierre Williot: «Les étapes de l'industrie gazière en Europe», dans *L'industrie du gaz en Europe..., op. cit.*, Serge Paquier et Jean-Pierre Williot (sous la dir.).

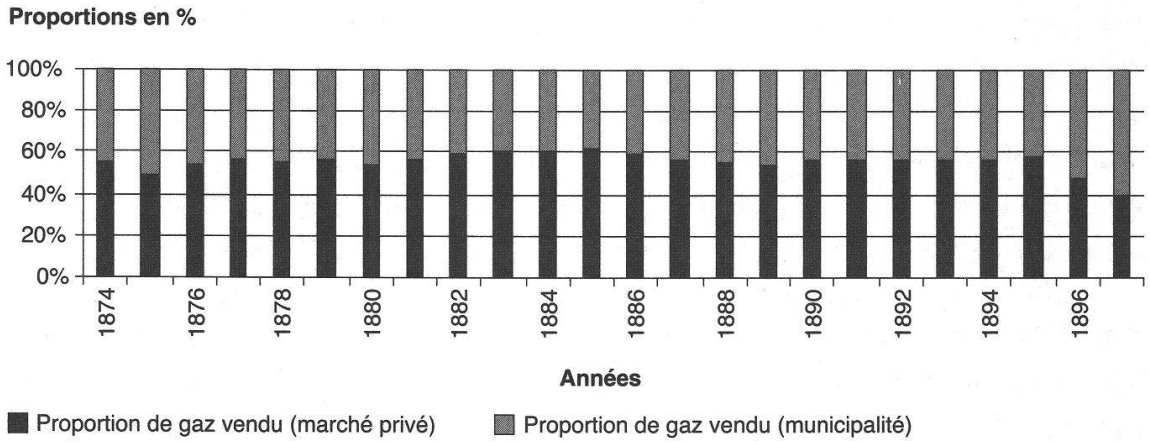

Graphique 4. Proportion de gaz vendu à la municipalité et au secteur privé (en %)
Source: proportions calculées à partir de ACS, SIga 4, 52 Rapport interne de 1897.

le prix de la houille était encore très élevé. Or les compagnies ne répercutent pas entièrement cette diminution du coût de la matière première sur leurs prix de vente[42]. L'exemple lausannois montre très bien les tensions qui vont éclater entre la municipalité et la compagnie du gaz en raison des prix trop élevés pratiqués par cette dernière[43].

Le cas de Sion se distingue des autres villes par la proportion de gaz destinée à l'éclairage public. Durant toute la seconde moitié du XIXe siècle, celle-ci ne descend que très rarement en dessous des 40% du gaz vendu et dépasse les 50% dès 1896 (graphique 4).

Le marché privé, dès les premières années, n'évolue que très lentement voire régresse. Cette situation préoccupe les administrateurs pour qui seule une augmentation du nombre d'abonnés permettrait de diminuer le prix du m^3 de gaz et d'attirer ainsi de nouveaux clients. A plusieurs reprises des mesures concrètes sont engagées dans ce sens: diffusion en ville d'une liste de souscription[44], proposition d'assurer les frais d'appareillage et d'installation chez les nouveaux abonnés contre un remboursement échelonné[45].

Ces mesures ne donnent pas les résultats escomptés, même si l'exercice 1878 connaît pour la première fois un solde P&P positif, en partie grâce à l'augmentation de la quantité de gaz vendue aux privés. Toutefois, l'augmentation de la consommation par les privés n'est pas due à l'arrivée de nouveaux abonnés, mais à une utilisation plus importante du

42 Emilio Corridori donne l'exemple de Genève. Avant, le charbon venait de St-Etienne et coûtait 6.– les 100 kg; avec l'ouverture du chemin de fer St-Etienne – Genève on assiste à une diminution des prix de 40% (3.60 pour 100 kg). Emilio Corridori: *Die schweizerische Gasversorgung..., op. cit.*, p. 23.
43 Dominique Dirlewanger: *Les services industriels de Lausanne..., op. cit.*, pp. 36 et suivantes.
44 ACS, SIga 1, 2 AGgaz du 30 avril 1874.
45 *Ibidem*, 7 avril 1878.

gaz par les consommateurs habituels. Le président du conseil d'administration précise ainsi que seuls trois nouveaux abonnés ont bénéficié durant l'année 1878 des facilités proposées par la compagnie pour les nouveaux clients. Et celui-ci de préciser que c'est «l'augmentation de la part des abonnés qui devra sauver la société» et «que tous les efforts doivent donc tendre à généraliser l'usage du gaz dans le public sédunois»[46].

Suite à la première série d'exercices bénéficiaires, la société tente dès mai 1880 une première diminution du prix du gaz, qui passe de 50 cts. à 45 cts. le mètre cube. L'effet sur la quantité de gaz consommé par les privés est visible dès 1881 (graphique 5). Les ventes, qui diminuaient, reprennent une tendance ascendante avant de faiblir à nouveau dès 1886, malgré une nouvelle baisse du prix du m^3 de gaz, qui passe à 40 cts. Cette fois la situation est plus grave car la diminution est due à un nombre considérable d'abonnés qui suppriment l'éclairage au gaz[47]. En 1889, le prix est baissé à 35 cts. ce qui permet de relancer momentanément la consommation avant que celle-ci ne s'effondre pour descendre, dès 1896 en dessous de la consommation municipale. L'effet d'une diminution des prix n'est pas toujours bénéfique, d'autant qu'elle entraîne systématiquement un recul des recettes de l'année en cours qui reprennent généralement l'année suivante[48].

La constatation d'une faible élasticité-prix de la demande classe sans contexte le gaz d'éclairage dans les biens superflus pour une large majorité de la population sédunoise. Issue d'une petite minorité de notables fortement intégrée dans les instances municipales, l'idée du nouveau mode d'éclairage ne parvient pas à intéresser artisans, commerçants ou habitants de la cité. Jean-Henri Papilloud fait remarquer que durant la première moitié du siècle, en raison du prix des céréales et des variations saisonnières qui le caractérise, la majorité des salariés sédunois parvient à s'assurer de justesse la nourriture quotidienne, en pain uniquement[49]. Bien que l'arrivée du chemin de fer en 1860 provoque, selon lui, une «révolution agricole» par l'arrivée en grande quantité de blé étranger peu cher et la stabilité des prix du pain à partir de cette date[50], le gaz d'éclairage et son installation demeurent un produit coûteux.

46 *Ibidem*, 8 juillet 1879 (Rapport du Conseil d'administration).
47 ACS, SIga 1, 2 AGgaz du 9 mai 1886.
48 Les changements dans les prix interviennent suite aux assemblées générales des actionnaires qui se tiennent habituellement durant le courant du mois d'avril ou de mai. Une partie de l'année durant laquelle a lieu la modification des tarifs se trouve ainsi soumise à l'ancien régime et le résultat d'une modification se fait ainsi sentir l'année suivante.
49 Jean-Henri Papilloud: «Les prix des marchés de Sion au XIXe siècle», dans GVSH, *Société et culture du Valais contemporain*, Martigny, Groupe Valaisan de Sciences humaines (coll. Société et culture du Valais contemporain), 1974, p. 101.
50 *Ibidem*, p. 113.

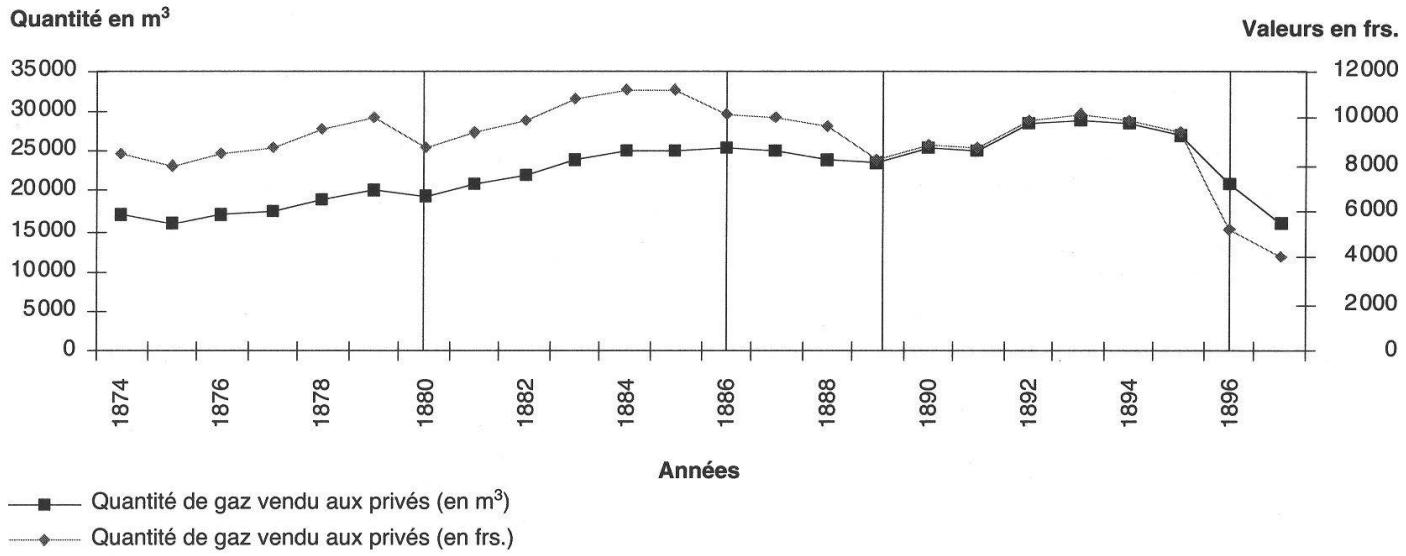

Graphique 5. Evolution comparée de la quantité de gaz vendu en m³ et en frs. et influence des diminutions de prix sur les quantités consommées (secteur privé)

Sources: les quantités en m³ sont calculées à partir de ACS, SIga 4, 52 Rapport interne de 1897. Les valeurs en frs. sont calculées à partir de ACS, SIga 1, 2 AGgaz, années diverses. Les barres obliques marquent les changements dans le prix du gaz.

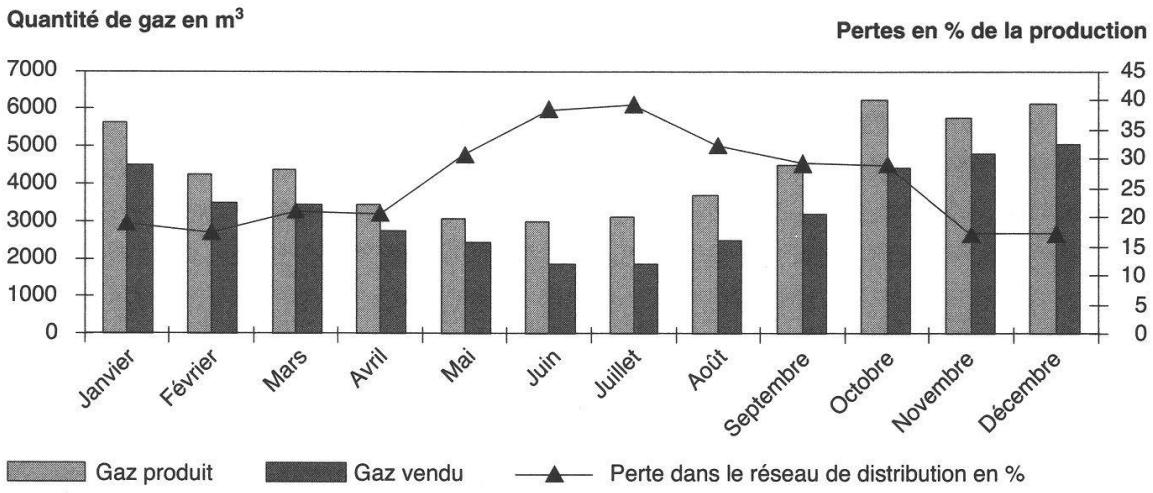

Graphique 6. Pertes mensuelles de gaz dans le réseau de distribution sédunois en 1897 (en % du gaz produit)

Source: ACS, SIga 4, 52 Rapport interne 1897.

La compagnie du gaz sédunoise est d'autre part, dès son origine, soumise aux défaillances techniques de l'usine. Un des problèmes récurent auquel est confrontée la direction de l'usine concerne les pertes de gaz par la canalisation formée de tuyaux de fer installés le plus économiquement possible à très faible profondeur[51]. L'acte de concession de la municipalité accepte un maximum de 10% de fuite et charge la société de la responsabilité de la construction et de l'entretien de la canalisation[52]. Presque entièrement remplacé en 1909–1910, le réseau de distribution n'a jusqu'à cette date subi aucune réparation d'importance, alors que dès les premières années d'exploitation des fuites élevées sont signalées. Extrêmement explicite, un rapport de fin 1897 dénombre mois après mois le gaz produit par l'usine et la quantité vendue en mentionnant la proportion de perte dans la distribution (graphique 6).

La proportion de fuite acceptée dans l'acte de concession est largement dépassée durant tous les mois de l'année. Des records sont atteints les mois d'été lorsque les fuites avoisinent les 40%. L'explication la plus plausible est d'invoquer, sous l'effet de la chaleur, la dilatation de la canalisation placée à une profondeur insuffisante. Durant les autres mois de l'année, les pertes oscillent entre 15 et 25%. Les chiffres sont encore plus éloquents lorsqu'ils sont soumis à la comparaison des pertes que

51 Services industriels de Sion: *Rapport sur l'exercice 1908, comptes 1908. Budget 1909*, Sion, Services industriels de Sion, 1909.

52 ACS, A1-2 Pv de la séance du Conseil municipal du 30 avril 1867 (acte de concession de l'éclairage au gaz). Pour obtenir la perte dans la distribution, il faut soustraire le gaz vendu du gaz produit.

connaissent d'autres usines à gaz helvétiques de taille comparable où il apparaît que seule le réseau de Colombier présente des fuites plus élevées que celui de Sion. La différence défavorable de la capitale valaisanne par rapport à la moyenne des pertes considérées dans les réseaux similaires est considérable, excédant les 10%[53].

La situation est d'autant plus critique que les faibles réserves financières créées par la société ne permettent pas d'entretenir de façon optimale l'ensemble de l'installation de production. A plusieurs reprises des améliorations ou des réparations sont renvoyées à des dates ultérieures par manque de moyens. Pourtant, dès les années 1860, après de nombreuses améliorations apportées aux procédés de distillation du charbon et à l'étanchéité des conduites, la technologie gazière est devenue extrêmement fiable[54]. Se pose dès lors la question de l'efficience des installations et de la valeur du constructeur de l'usine, le Fribourgeois originaire de Darmstadt (Duché de Hesse), C. Graeser & fils. Un réseau du type de celui installé dans les principales cités suisses qui se dotent d'installations gazières exige un investissement initial de 300000 à 400000 francs dans les années 1840[55]. Ne disposant, à la fin des années 1860 que de 120000 francs, la compagnie a opté pour une installation à moindres coûts, écartant la qualité que pouvaient lui offrir d'autres soumissions provenant de constructeurs renommés comme l'Allemand Heinrich Gruner, ingénieur conseil de la holding schaffhousoise *Schweizerische Gas-Gesellschaft*[56].

Le cahier des charges prévoit que durant deux années, le constructeur assure la direction de l'usine, afin d'effectuer les réglages nécessaires, mais également pour «dresser un personnel apte à conduire rationnellement l'exploitation»[57]. En raison des pertes de gaz importantes et des répercussions sur les résultats financiers, les relations entre le conseil d'administration de la société et Jean-Pierre Graeser[58], le premier directeur de l'usine, se dégradent très rapidement. Le conseil d'administration décide que ces pertes devront être mises à la charge du directeur[59], alors que la municipalité propose son remplacement dès le début 1869, soit à

53 ACS, C.B.26 Compte-rendu de la gestion financière de la municipalité de Sion pour 1903.
54 Serge Paquier et Jean-Pierre Williot: «Les étapes...», *op. cit.*
55 Serge Paquier et Olivier Perroux: «Naissance et développement de l'industrie gazière en Suisse...», *op. cit.*
56 ACS, SIga 1-2 AGgaz du 2 mai 1867, et Karl Mommsen: *Drei Generationen Bauingenieure. Das Ingenieurbureau Gruner und die Entwicklung der Technik seit 1860*, Bâle, Gebr. Gruner, 1962, pp. 107–119.
57 ACS, SIga 1, 2 AGgaz du 9 août 1867 (cahier des charges).
58 Il s'agit sans doute du père du constructeur de l'usine, comme semblerait nous l'indiquer son année de naissance (1809) mentionnée dans AEV, 3090.1870, Recensement fédéral..., *op. cit.*
59 ACS, SIga 1, 2 AGgaz du 30 avril 1869.

peine une année après la mise en exploitation de l'usine[60]. Cependant, un Valaisan maîtrisant la technique gazière n'est pas aisé à trouver et ce n'est qu'en 1872 que Graeser est remplacé par Pierre-Marie de Riedmatten, professeur de chimie et de physique au collège de Sion[61]. Il assurera la direction de l'usine jusqu'en 1898.

S'ils influencent négativement les relations entre le conseil d'administration et le premier directeur de l'usine, les pertes dans la canalisation et les mauvais résultats financiers ne sont pas non plus sans détériorer le climat entre la compagnie gazière et la municipalité. Or, les liens qui les unissent sont dès l'origine importants. Si à la fondation, la municipalité n'est titulaire que d'un peu plus de 8% du capital de l'entreprise, le fait qu'elle garantisse aux actionnaires l'intérêt annuel indique bien toute l'attention que les autorités portent à la bonne marche de l'affaire.

L'incompréhension de la municipalité face à une entreprise qui aurait dû lui rapporter de l'argent est patent dès le premier exercice déficitaire. D'abord rassurant, le discours municipal évolue dès l'instant où la première échéance arrive et que la société se retrouve incapable de verser l'intérêt de 5% aux actionnaires. Le problème ressurgit début 1870, lorsque les actionnaires de la société réclament leur dû. Incapable de le payer, celle-ci fait appel à la Commune qui, désargentée, doit recourir à l'emprunt pour remplir ses obligations[62].

Dès le milieu des années 1870, à cours de ressources, la municipalité ne peut plus ni assurer le paiement des intérêts, ni même payer le gaz que consomment les lanternes publiques. «Le gaz consommé par les abonnés a été payé assez régulièrement [...]. Il n'est pas de même pour l'éclairage public, la municipalité doit à la Société au 31 décembre tout le gaz de l'année 1874, soit frs. 6133,80 et de plus pour déficits courants et arriérés frs. 5277,98 soit un total de 11 411,78.»[63]

Le cadre est ainsi posé: d'un côté la municipalité accusant la direction d'être en grande partie responsable des mauvais résultats de l'exploitation, de l'autre la société accusant les autorités municipales d'empêcher l'usine de fonctionner comme elle le devrait par un retard incessant dans ses paiements. Les vérificateurs de comptes mentionnent qu'«une circonstance qui entrave dans une certaine mesure la bonne marche de nos affaires et que nous croyons devoir vous mentionner est le retard dans les paiements des valeurs dues par la municipalité. Pour pouvoir chemi-

60 ACS, A1-2 Pv de la séance du Conseil municipal du 12 février 1869, pp. 249–250.
61 ACS, SIga 1, 2 AGgaz du 15 avril 1874.
62 ACS, A1-2 Pv de la séance du Conseil d'administration du 28 février 1870, p. 293.
63 ACS, SIga 1, 2 AGgaz du 5 mai 1875 (Rapport des vérificateurs de compte).

Tableau 1. La municipalité dans l'actionnariat de la Société pour l'éclairage au gaz de la Ville de Sion

Années	Nombre d'actions	Possession du capital en %
1868–1879	50	8,3
1884	114	19
1891	159	26,5
1896–1898	163	54,3

Sources: ACS, SIga 1, 2 AGgaz, années diverses.

ner [la société est obligée] d'emprunter à un taux onéreux et de supporter même quelquefois des frais de procès parce qu'elle ne peut faire face à ses engagements»[64]. L'état de dépendance mutuelle entre la municipalité et la société est cependant tel que ni l'une ni l'autre des deux entités ne se trouvent en mesure d'envisager des mesures de rétorsion. La compagnie gazière ne peut imaginer stopper ses livraisons à la Ville, dès lors que son financement dépend entièrement des finances municipales. La Ville, quant à elle ne peut envisager de mettre un terme à son soutien, liée qu'elle est par la convention et par la nécessité d'éclairer ses rues. Lors du discours succédant son élection en 1877, les propos du président de la municipalité Auguste Bruttin traduisent bien cette ambivalence devant une dépense nécessaire qui pèse cependant sur les finances municipales:

«L'éclairage est brillant, mais il nous coûte des sacrifices très lourds, c'est 10000 francs par an, si l'on tient compte des intérêts que nous payons aux actionnaires, et nous n'avons que peu d'espoir de voir la situation s'améliorer jusqu'à l'expiration de la convention [...]. En attendant, le seul moyen de soulager la municipalité serait de trouver un acheteur qui moyennant un rabais à supporter par nous consentit à se charger de cette entreprise. Des démarches dans ce sens devraient être tentées.»[65]

Dès 1878, la série d'exercices bénéficiaire permet à la compagnie d'amortir des actions en faveur de la municipalité. On aboutit donc à cette situation paradoxale, qu'alors même que la commune cherche à se débarrasser de l'usine en trouvant un repreneur, elle devient année après année un actionnaire plus important (tableau 1). Lors du rachat de l'usine par la municipalité en 1898, celle-ci est déjà en possession de plus de 54% du capital de la compagnie gazière. Dès ces années il est donc ex-

64 *Ibidem.*
65 ACS, A1-3 Pv de la séance du Conseil municipal du 4 janvier 1877 (discours du président A. Bruttin), pp. 55–56.

trêmement difficile de considérer la société comme une entreprise privée, tant l'imbrication entre celle-ci et la municipalité est forte. Ces liens sont encore accrus par l'importance que représentent les achats de gaz de la municipalité. Le conseil d'administration n'hésite ainsi pas à intervenir auprès des autorités municipales pour les enjoindre à augmenter l'éclairage public et à se substituer ainsi aux déficiences du marché[66]. Actionnaire majoritaire, la municipalité dispose cependant aux assemblées générales d'un nombre de voix limité par les statuts. Une telle situation n'est pas viable à long terme et le conflit, latent, éclate au moment de la négociation sur le renouvellement de la concession en 1892.

Le processus de rachat par la municipalité

On peut approximativement dater le début du processus de rachat des usines à gaz des principales villes suisses au moment de l'échéance et de la renégociation des concessions à la fin du XIXe siècle. Si certaines villes précurseurs comme Berne ou Bâle optent pour la gestion directe dès les années 1860, les villes romandes le font dans la dernière décennie du siècle. Les profits engendrés par l'exploitation des usines à gaz attirent la convoitise des municipalités, alors que parallèlement, politiciens et économistes condamnent le comportement monopolistique des compagnies gazières. Professeur d'économie à l'Université de Genève, Edgard Milhaud devient le théoricien de ce qu'on a appelé le «socialisme municipal» en défendant la régie directe contre l'exploitation privée[67]. La gestion des réseaux urbains par les municipalités obéit également aux théories défendues par l'école néoclassique qui se développe dans le dernier tiers du XIXe siècle, notamment autour de l'économiste français Léon Walras (1834–1910). Pour ceux-ci, profondément de tradition libérale, l'économie est en équilibre général si l'Etat garantit les conditions de la concurrence pure. Or, les réseaux de chemins de fer, comme les réseaux urbains n'obéissent pas à cette règle et sont, selon Léon Walras, des monopoles «naturels». Il revient dès lors à l'Etat de les gérer ou de les *«concéder au secteur privé dans des conditions telles que le concessionnaires ne puisse pas extraire le profit 'anormal' de monopole»*[68].

66 Dès juin 1878, sur injonction de la compagnie gazière, la municipalité allume une quinzaine de lanternes supplémentaires. *Ibid.*, 8 juillet 1879 (Rapport du Conseil d'administration).

67 Cf. Edgard Milhaud: *L'économie publique: objet, méthode, programme de travail*, Paris, M. Rivière, 1912.

68 Michel Herland: «Léon Walras ou l'apothéose de 'l'économie politique et sociale'», dans *Les traditions économiques françaises 1848–1939*, Pierre Dockès, Ludovic Frobert, Gérard Klotz, Jean-Pierre Poitier et André Tiran (sous la dir.), Paris, CNRS, 2000, p. 478.

Il est difficile de déceler dans les municipalisations la soumission à une idéologie politique que l'on pourrait imaginer socialiste. Dans les villes suisses ce sont en effet essentiellement des élites conservatrices qui vont pousser à la municipalisation, alors que Jules Guesde, fondateur du parti ouvrier français, s'en prend violemment au service public dans un pamphlet du milieu des années 1880, coupable, selon lui, de soustraire les industries aux fréquents désastres qui sont seuls sources de troubles révolutionnaires[69].

Pour la municipalité de Sion, endettée, qui a avancé depuis 1868 plus de 33000 francs d'intérêts aux actionnaires du gaz[70], la renégociation doit permettre de mettre un terme à la garantie d'intérêt. La compagnie gazière entend contrer cette décision puisque la municipalité s'est engagée à offrir les 5% aussi longtemps qu'elle ne serait pas en possession de la totalité du capital de la société. Au fil des progrès du projet électrique proposé par un entrepreneur de Vouvry, Louis Dumont, et de la probable substitution du gaz par l'électricité, la volonté de la municipalité de mettre un terme aux versements s'accentue. Après avoir, en mars 1892, signé un accord transitoire ramenant l'intérêt à 4%, Charles de Rivaz, président conservateur du Conseil municipal, informe la compagnie du gaz qu'à partir du 31 décembre 1894, la municipalité cessera de verser l'intérêt[71].

Saisi par la compagnie gazière, le Tribunal fédéral rend en décembre 1896 un arrêt en défaveur de la municipalité, contrainte de garantir l'intérêt aussi longtemps que la société remplira les buts statutaires[72]. Deux options s'offrent désormais à la Ville: continuer à offrir aux actionnaires du gaz une rente annuelle et à éponger les déficits d'une compagnie privée, ou entreprendre immédiatement le rachat de l'usine et tenter d'introduire une gestion rationnelle de l'entreprise. En juin 1898, le Conseil municipal vote le rachat de l'usine contre paiement au 50% des actions restantes et versement des intérêts de retard[73].

69 Jules Guesde: *Services publics et socialisme*, Paris, Librairie G. Jacques & *Cie*, 1901, pp. 33–34. Guesde a écrit ce texte en 1883, alors qu'il était à la prison de Pélagie.

70 ACS, SIga, 1, 1 Convention entre le Conseil municipal et le conseil d'administration de la société du gaz, 13 mars 1892.

71 ACS SIga 1, 1 Lettre du président du Conseil municipal au président du Conseil d'administration de la société du gaz, 4 avril 1894.

72 ACS, SIga 1, 1 Arrêt du Tribunal fédéral du 24 décembre 1896.

73 ACS, A1-4 Pv de la séance du Conseil municipal du 1er juin 1898, p. 282.

Conclusion

La vision d'un secteur gazier suisse très rentable durant la seconde moitié du XIXe siècle ne résiste pas à l'étude de la compagnie gazière sédunoise. Cette exception demande cependant à être confirmée par l'étude d'autres exemples ruraux. Comparant deux compagnies gazières espagnoles, l'une rentable à Barcelone, l'autre déficitaire à Malaga, une historienne met en lumière les caractéristiques nécessaires au bon développement d'une telle compagnie. Celle-ci doit premièrement s'appuyer sur un marché privé du gaz conséquent. Elle doit deuxièmement étendre rapidement son réseau et établir ainsi des économies d'échelle par dilution de ses frais fixes en attirant parallèlement en ville de nouvelles industries grâce à l'argument de son extension. Troisièmement elle doit développer une logique entrepreneuriale dynamique basée sur une prise de risques et un réinvestissement des profits[74].

L'exemple sédunois ne remplit aucune de ces conditions et se rapproche en ce sens du cas de Malaga. Le principal client de la compagnie gazière sédunoise demeure la Ville, pour l'éclairage de ses rues. Son réseau ne s'étend pas, prisonnier de la structure socio-économique de type préindustrielle et d'un urbanisme limité. Son conseil d'administration est largement dominé par une oligarchie dont le comportement entrepreneurial est dicté par la perspective de l'obtention d'une rente à moindres coûts. Pour ces élites, la compagnie, avec sa garantie d'intérêt, permet d'associer à l'œuvre flatteuse de patriotisme, le placement de capitaux que l'absence d'institut financier dans le canton rend difficile. Or, rien ne prédispose cette oligarchie, essentiellement terrienne, à gérer une compagnie gazière. Les premiers exercices déficitaires démontrent l'impuissance des administrateurs à réagir promptement afin de fléchir la trajectoire d'une compagnie qui s'annonçait à l'origine très rentable. Les années suivantes, leur gestion se résume à une tentative désespérée pour limiter les dégâts et très rapidement, plus aucune tentative n'est entreprise afin d'attirer de nouveaux clients. S'ajoute indubitablement dans le cas sédunois une mauvaise décision dans le choix du constructeur qui pèse lourdement sur les finances de la compagnie.

Si les bénéfices et le comportement monopolistique des compagnies des grandes villes helvétiques poussent les municipalités à la gestion directe, rien de tel pour Sion, où ce sont bien plus les résultats catastro-

74 Mercedes Arroyo: «Le développement contrasté de l'industrie gazière dans deux villes espagnoles au XIXe siècle: Barcelone et Malaga. Entrepreneurs gaziers, municipalités et consommateurs privés», dans *L'industrie du gaz en Europe..., op. cit.*, Serge Paquier et Jean-Pierre Williot (sous la dir.).

phiques qui enjoignent les autorités à la municipalisation. L'arrêt du Tribunal fédéral marque l'accélération du processus de rachat, mais ne doit nullement nous aveugler sur les véritables raisons d'une municipalisation qui intervient approximativement au même moment que dans les principales cités helvétiques. La logique d'imitation paraît, dans ce cas précis, n'avoir joué qu'un rôle restreint.

Omniprésente dans l'esprit des autorités, l'expérience charnière du gaz va dicter le comportement des autorités lors de l'établissement des réseaux de distribution d'eau à domicile et d'électricité. Lors des débats sur l'opportunité de doter la ville de tels réseaux et sur leur mode de gestion, les autorités légitiment leurs hésitations par la certitude que la demande sera déficiente et ne permettra en aucun cas de rentabiliser le capital. Le gouffre du gaz justifie cette incapacité à concevoir la notion d'emprunt productif. L'abandon, dans un premier temps, de ces réseaux au secteur privé et l'élaboration tardive d'un service municipal des eaux fondé sur une distribution à domicile (1901) et d'un service municipal d'électricité (1907) sont la conséquence directe des déboires de la compagnie gazière.